

L'HISTOIRE DE LA "DEVIATION D'EGUILLES", D'ABORD ACCEPTEE, PUIS REFUSEE !

L'histoire débute dans les années 60...

Aujourd'hui, face au trafic routier saturant le village, le sujet revient et s'inscrit comme la seule solution pour l'avenir, associée à l'amélioration des transports en commun.

UN PASSE PEU GLORIEUX ET UNE FAUTE GRAVE...

Episode 1 : le projet initial, totalement financé

Dans les années 1970, le tracé de la déviation figure sur le POS et est affiché en Mairie.

Le projet, lancé dans les années 1970, financé notamment par le Conseil Général, est approuvé par le conseil municipal en 1990.



Le Conseil Général acquiert alors les parcelles de terrain concernées par le tracé, et octroie une indemnité de plus de 30% aux propriétaires pour les convaincre de vendre.

Episode 2 : le projet modifié en ouvrage urbain

En 1995-96, le maire actuel engage des discussions avec le Conseil Général pour réduire l'ampleur du projet initial.

Ces discussions débouchent sur une route de 6 mètres de large, avec une voie lente dans la montée du chemin des Lauriers et 1,50 m de bas-côtés, un accès sécurisé par des ronds-points éclairés, une vitesse de référence de 60 Km/h, une protection phonique par des merlons de terre végétalisée, financée intégralement par le Département.

En mai 1996, le maire, Robert Dagonne, affirme dans un bulletin municipal et après avoir consulté la population :
"qu'une forte majorité d'Eguillens, constate la nécessité et l'urgence de réaliser une déviation qui désengorge le centre du village"

ET "POUR REpondre A L'INTERET GENERAL", ROBERT DAGORNE CONCLUT PAR CETTE AFFIRMATION HISTORIQUE : "QU'IL ETAIT URGENT DE REALISER UNE DEVIATION"

Pour faire suite à ce constat, en 1999, le 21 octobre, le maire reçoit du département une étude complète de la déviation qui reprend les exigences d'un ouvrage urbain (type déviation de Pelissanne).

Episode 3 : volte-face politique ! LA FAUTE GRAVE

En 2001, Robert Daborne change d'avis... pour être réélu, il développe un lobbying intense auprès du Conseil Général, pour obtenir l'abandon du projet !

En 2004, élections cantonales obligent, le Président du Conseil Général, fort de l'opposition (étonnante) du maire au projet présenté, décide de l'abandonner...

... et lui propose alors de reprendre à son compte l'utilité publique d'un contournement du village. Le maire ne donne pas suite à cette proposition.

L'ABANDON DU PROJET DE DEVIATION EST DONC ENTERINE, SANS AUTRE PROJET CREDIBLE !

Episode 4 : Robert Daborne "bétonne sa décision" et engage les dépenses...

En 2004, une fois réélu, le maire fait voter l'abandon définitif du projet de déviation et, immédiatement, la modification du POS rendant constructibles des terrains qui étaient en zones agricole ou verte...

...car pour Robert Daborne, plus il y aura de constructions plus il sera difficile, voire impossible, de réaliser une route. Il faut donc bétonner le plus possible !

**DES LORS DES MAISONS INDIVIDUELLES OU JUMELLES, VONT APPARAÎTRE ET SE MULTIPLIER...
...ET PENDANT PRES DE 20 ANS, ROBERT DAGORNE, OUBLIANT L'INTERET GENERAL,
FAIT SUPPORTER PAR TOUS LES EGUILLES, A TRAVERS LE BUDGET DE LA COMMUNE, DES DEPENSES
D'AMENAGEMENTS ROUTIERS, SANS QUE LE PROBLEME DE LA CIRCULATION NE SOIT REGLE.**

**Pourtant : En 2014, Air Climat Energie (Communauté du Pays d'Aix) relève que :
23% de la population d'Eguilles est soumis à un niveau de particules fines
supérieur aux recommandations de l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé).**

Dernier épisode : une coûteuse pseudo-déviations, le chemin des Lauriers !

Après plus de 20 ans à défendre l'indéfendable, le maire face à la réalité quotidienne, a décidé de réaliser une pseudo-déviations, qu'il qualifie de "boulevard urbain" !

**FACE A CETTE SITUATION, HERITAGE D'UNE FAUTE STRATEGIQUE
ET D'UN QUART DE SIECLE D'OBSTINATION AVEUGLE, LA LISTE 2020 EGUILLES S'ENGAGE :**

- à réduire le trafic routier dans le centre et la périphérie •
- à améliorer et développer les transports en commun •
- à finaliser un projet de déviation à l'horizon 2026 •